



Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Référence	IOPC/2025/Circ.4
Date	24 février 2025
Assemblée du Fonds de 1992	●
Assemblée du Fonds complémentaire	

Cours d'introduction de 2025 destiné aux États et organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur auprès des FIPOL

L'Administrateur a le plaisir d'annoncer que les FIPOL organisent un Cours d'introduction destiné aux États et organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur auprès des FIPOL. Le cours aura lieu en présentiel le **lundi 28 avril 2025**, de 13 h 30 à 17 h 30, au siège des FIPOL à Londres.

Le Cours d'introduction de 2025, bien qu'ouvert à tous les délégués intéressés issus d'États et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales bénéficiant du statut d'observateur, est conçu pour profiter plus particulièrement aux personnes qui ne connaissent pas les FIPOL ou qui n'ont qu'une connaissance limitée des Organisations. Le programme (détaillé ci-après) comprendra une présentation de l'Organisation et s'attachera à expliquer à quoi doivent s'attendre les délégués participant aux réunions des FIPOL.

Pour les États bénéficiant du statut d'observateur, ce cours offrira l'occasion de discuter des mesures à prendre pour adhérer au Fonds de 1992 y compris la mise en œuvre dans la pratique des Conventions y afférentes. Il offrira également l'occasion d'expliquer les différentes activités de sensibilisation et de formation mises à leur disposition pour soutenir les États dans ce processus.

Pour les organisations bénéficiant du statut d'observateur, du temps sera dédié pour évoquer les différents moyens par lesquels les FIPOL coopèrent et interagissent avec les organisations engagées dans les mêmes problématiques ainsi que la manière dont les organisations peuvent activement contribuer à l'œuvre des FIPOL et au succès du régime international de responsabilité et d'indemnisation.

L'événement est organisé sur une demi-journée et débutera à 13 h 30. Après leur inscription, les participants se verront offrir un café de bienvenue, qui leur permettra de rencontrer les membres du Secrétariat dans un cadre informel avant le début du cours.

Étant donné que le Cours sera dispensé exclusivement en anglais, les participants doivent parfaitement maîtriser cette langue. Le programme détaillé figure ci-après.

Les délégués qui souhaitent participer au Cours d'introduction sont priés de bien vouloir [s'inscrire](#) en ligne au plus tard le **lundi 7 avril 2025**.

Les places seront allouées en fonction de l'ordre de réception des inscriptions et il est par conséquent vivement recommandé à tous les délégués souhaitant participer à ce cours d'introduction de s'inscrire au plus tôt. Les États et organisations bénéficiant du statut d'observateur ont la possibilité de désigner plus d'un participant mais il convient toutefois de noter qu'en cas de forte demande, la décision d'imposer une limite pourrait être prise.

Le cours d'introduction annuel destiné aux délégués des États Membres du Fonds de 1992 devrait avoir lieu comme d'habitude en amont des sessions des organes directeurs d'octobre 2025. Une circulaire y relative sera publiée ultérieurement, à l'approche de cette date.

* * *

COURS D'INTRODUCTION DES FIPOL DE 2025 DESTINÉ AUX ENTITÉS BÉNÉFICIAIRES DU STATUT D'OBSERVATEUR

Programme

Lundi 28 avril 2025					
Heure	Activité				
13 h 30	Inscription et café de bienvenue				
14 h 00	Mot d'accueil de l'Administrateur Aperçu général des FIPOL, notamment le cadre juridique et la structure de l'Organisation ainsi que son fonctionnement dans la pratique Introduction au Secrétariat, aux différents rôles et responsabilités d'un délégué des FIPOL et à la manière dont nous collaborons Assister aux réunions - À quoi s'attendre en tant que délégué et comment s'y préparer				
15 h 00	Pause-café				
15 h 15	<table border="1" style="width: 100%;"><thead><tr><th style="width: 50%; text-align: center;">ÉTATS BÉNÉFICIAIRES DU STATUT D'OBSERVATEUR</th><th style="width: 50%; text-align: center;">ORGANISATIONS BÉNÉFICIAIRES DU STATUT D'OBSERVATEUR</th></tr></thead><tbody><tr><td>Mesures à prendre pour adhérer au Fonds de 1992 Mise en œuvre des Conventions dans la législation nationale Activités de sensibilisation et de formation</td><td>Collaboration avec le Secrétariat et contribution à l'œuvre de l'Organisation Le statut d'observateur expliqué – maintenir le statut d'observateur</td></tr></tbody></table>	ÉTATS BÉNÉFICIAIRES DU STATUT D'OBSERVATEUR	ORGANISATIONS BÉNÉFICIAIRES DU STATUT D'OBSERVATEUR	Mesures à prendre pour adhérer au Fonds de 1992 Mise en œuvre des Conventions dans la législation nationale Activités de sensibilisation et de formation	Collaboration avec le Secrétariat et contribution à l'œuvre de l'Organisation Le statut d'observateur expliqué – maintenir le statut d'observateur
ÉTATS BÉNÉFICIAIRES DU STATUT D'OBSERVATEUR	ORGANISATIONS BÉNÉFICIAIRES DU STATUT D'OBSERVATEUR				
Mesures à prendre pour adhérer au Fonds de 1992 Mise en œuvre des Conventions dans la législation nationale Activités de sensibilisation et de formation	Collaboration avec le Secrétariat et contribution à l'œuvre de l'Organisation Le statut d'observateur expliqué – maintenir le statut d'observateur				
	Outils et assistance à la disposition des délégués				
17 h 00	Faits nouveaux au sein des FIPOL et sujets d'actualité pour la semaine de réunion à venir Séance ouverte avec les participants – Questions et réponses				
17 h 30	Fin				

Veuillez noter que ce programme peut faire l'objet de modifications.
